Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602186-20251218-2025_12_08-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 Décembre 2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 13
Votants : 14
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal régulièrement convoqué le onze décembre s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : AUTRAN Thierry – BROHAN Paul – DRUGEON Marie Christine – HUGUEL Yves JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis PANHALEUX Firmin - PIQUET Joseline – POSSÉMÉ André.

Absente excusée : GAUCHER Aline

Absent non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : Aline GAUCHER donne pouvoir à Yves HUGUEL

Secrétaire de séance : William LEBEDEFF

♦♦♦♦♦♦♦♦

Date d'affichage en mairie : le 29 décembre 2025

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 29 décembre 2025

♦♦♦♦♦♦♦♦

2025-12-08_SIAEP- rapports 2024

Monsieur le Maire présente les rapports 2024 du SIAEP : Eau potable, Assainissement collectif et non collectif. (documents qui ont été adressés à l'ensemble du conseil)

Il rappelle que la commune a transféré au SIAEP de Questembert, la compétence : distribution de l'eau potable et collecte et traitement des eaux usées. Celui-ci suit l'exécution des contrats de plusieurs communes qui arrivent à échéance fin 2025. Une mise en concurrence initiée en septembre 2024 a permis de passer un marché pour disposer d'un contrat unique sur toutes les communes qui permettrait d'harmoniser le service rendu à tous les abonnés, de réaliser des économies d'échelle et des mutualisations des moyens humains et matériels des exploitants délégataires et de rendre plus efficace le contrôle et le suivi de la mission de l'exploitant. Le marché a été attribué à la société AQUALIA à compter du 1er janvier 2026. La mission confié à cet exploitant au delà de l'exploitation « classique » d'un service d'eau/assainissement permettra de moderniser le service public, par le déploiement sous deux ans de la télérelève sur les 17 000 compteurs d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte des documents présentés par Monsieur le Maire
(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

Le Secrétaire de séance
W.LEBEDEFF

Fait et délibéré en séance publique,
les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,

D.BONNE

MAIRIE DE SAINT-GRAVE - 56 (Morbihan) -